



Saint-Denis le 1^{er} juin 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Suite aux intempéries cycloniques

95 agriculteurs d'ores et déjà indemnisés par le Département pour plus de 220.000 €

La saison cyclonique 2017-2018 a connu trois événements d'importance qui ont lourdement affecté les exploitations agricoles réunionnaises. Suite au passage de Berguitta, Cyrille Melchior, Président du Département de La Réunion, avait annoncé **un engagement exceptionnel du Département** pour permettre la préservation ou la relance de l'activité agricole. Cet engagement a été renouvelé les semaines suivantes, après que La Réunion a été touchée par Dumazile et Fakir.

Ce dispositif exceptionnel est pleinement opérationnel.

Au 30 mai dernier, la **Direction de l'Agriculture du Conseil Départemental** a enregistré **559 dossiers**. Sur ces 559 dossiers, **402 ont été reçus ces derniers jours, à une moyenne de 10 par jour, et la plupart d'entre eux sont donc en cours d'instruction normale par les services.**

D'ores et déjà, **95 dossiers ont été traités pour un montant de 226.930 euros. Le délai de traitement constaté, paiement inclus, sur ces dossiers est de 52 jours en moyenne**, donc inférieur aux 2 mois initialement annoncés.

Par ailleurs, **55 font l'objet de demandes de pièces** ou d'informations complémentaires. Enfin, **5 demandes ont été refusées** pour cause d'inéligibilité au dispositif.

« *Les services du Département restent mobilisés pour répondre dans les meilleurs délais possibles aux attentes des agriculteurs sinistrés. Aujourd'hui, comme hier, le Département soutient l'agriculture péi, dont il a fait l'une de ses priorités d'action* » indique Serge HOAREAU, Vice Président délégué à l'Agriculture

Annexe : état des dossiers reçus

	Dispositifs Berguitta/Dumazile/Fakir				Total
	Février	Mars	Avril	Mai	
Dossiers reçus	12	145	204	198	559